

Mis en ligne le 25/09/2025



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Madame la déléguée,
Monsieur le délégué,**

Entrechaux, le **25 SEP. 2025**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le jeudi 25 septembre 2025, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

Vendredi 03 octobre 2025 à 9h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 25 juin 2025

Délibérations

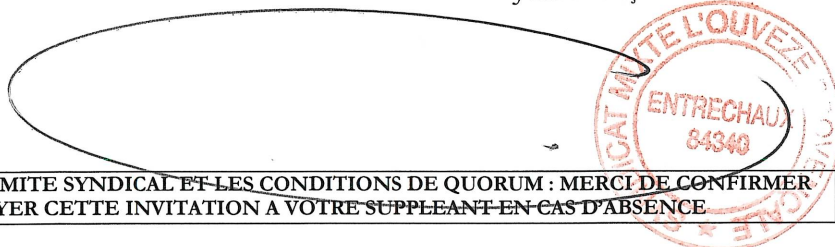
3. Autorisation de programmes et crédits de paiements
4. Décision modificative du budget
5. Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
6. Acquisitions foncières pour la préservation de la zone humide des Tords et Paluds à Courthézon
7. Programme d'action prévisionnel 2026 et définition du bénéfice (global/local)
8. Annulation de la délibération n° 2025-17 visant l'adhésion du SMOP au CEREMA
9. Choix de la procédure et engagement de la consultation du marché M2025-09-E
10. Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG de Vaucluse
11. Charte d'exercice de la compétence GEMAPI du SMOP

Questions diverses

12. Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-François PERILHOU



POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLÉANT EN CAS D'ABSENCE